

Les Extras à l'école élémentaire

7 décembre 2021

Les extras sont des ateliers péri-éducatifs adaptés à l'âge de l'enfant et axés sur la découverte et l'éveil à des activités culturelles, artistiques et sportives de qualité qui favoriseront la découverte de nouvelles disciplines.

Les extras sont-ils obligatoires ?

Ces ateliers ne sont pas obligatoires. Les parents (ou les personnes autorisées) qui le souhaitent peuvent venir récupérer leur enfant à 15h le jour des extras : le lundi et/ou le jeudi ; le mardi et/ou le vendredi selon les écoles.

Les extras sont-ils payants ?

Ces temps sont gratuits. La volonté de la municipalité est de permettre à tous les enfants d'avoir accès à ces instants de découverte essentiels à leur éveil et leur épanouissement.

Où se déroulent les extras ?

Les extras se déroulent au sein de l'école ou dans les structures adaptées proches (les équipements sportifs et culturels de la ville, les locaux associatifs, etc.). Si un transport s'avère nécessaire, il est pris en charge par la Ville.

Quelles sont les activités proposées ?

Les extras sont des temps d'activité, distincts du temps scolaire et du périscolaire du soir, conçus pour ouvrir de nouveaux horizons aux enfants. Les activités ont été choisies pour favoriser les découvertes et garantir un parcours éducatif approprié aux enfants, en fonction de leur âge. Ces moments allient découverte, éveil et détente. Une dizaine d'activités sont proposées dans chaque groupe scolaire. Quelques exemples d'activités : hockey, zumba, basket, pétanque, musique, lecture, loisirs créatifs, théâtre, origami, calligraphie, création de bande dessinée, bricolage, découverte des saveurs, etc.

Comment se déroulent les extras sur l'année ?

Les activités proposées à votre enfant se déroulent tout au long de l'année scolaire en 5 périodes, séquencées par les vacances scolaires. À chaque période, l'enfant change d'activité, des groupes sont constitués par les référents Extras.

Quelles sont les modalités d'inscription ?

L'inscription aux Extras est liée à l'inscription scolaire. Ainsi, pour indiquer la présence de votre enfant aux Extras, vous pouvez répondre au questionnaire en ligne disponible au mois de juin. Au-delà, vous devrez vous faire connaître auprès du service Vie Scolaire ou du coordonnateur des activités périscolaires de l'école.

Qui anime et encadre les extras ?

Des professionnels qualifiés encadrent et animent ce temps extrascolaire. Ce sont des animateurs municipaux, tous diplômés, compétents et habitués à encadrer des enfants, ainsi que des professionnels du monde associatif conventionnés par la Ville.

En faisant appel aux associations, la Ville offre une réelle plus-value au contenu des extras. Les intervenants apportent aux enfants tout leur savoir-faire dans la discipline concernée.

Contact

Vie scolaire

7 rue du Petit Anjou
44230 Saint-Sébastien-sur-Loire

02 40 80 85 37

[Écrire](#)

Du lundi au vendredi,
8h30 à 12h et 13h30 à 17h30
Fermé le jeudi matin

Documents à télécharger

- [Guide des Extras 2021-2022 Profondine](#)
[pdf | 1.84 Mo](#)
- [Guide des Extras 2021-2022 Théodore Monod](#)
[pdf | 1.83 Mo](#)
- [Guide des Extras 2021-2022 Douet](#)
[pdf | 1.84 Mo](#)
- [Guide des Extras 2021-2022 Fontaine](#)
[pdf | 1.81 Mo](#)

- [Guide des Extras 2021-2022 Marie Curie pdf | 1.17 Mo](#)

■

- [Contact](#)
- [Documents](#)